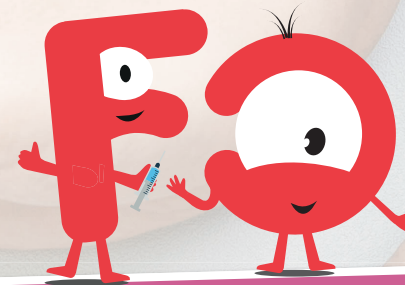


FO REVENDIQUE

- Le rétablissement d'un droit anticipé au départ en retraite (catégorie Active) ;
- La mise en place d'une disposition permettant par examen professionnel de passer du 1^{er} grade au 3^{ème} grade à partir du 4^{ème} échelon ;
- La prise en compte des périodes de stages dans l'ancienneté lors du recrutement ;
- La suppression de la clause limitant la reprise d'ancienneté dans la fonction publique ;
- Un alignement sur les grilles indiciaires des attachés ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception ;
- Un ratio d'avancement à 100 % ;
- La suppression des quotas pour la promotion interne ;
- L'attribution du Complément de Traitement Indiciaire pour l'ensemble des agents du cadre d'emplois.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX

catégorie A

MISSIONS

Les membres du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics.

Ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre de leur rôle propre, dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique.

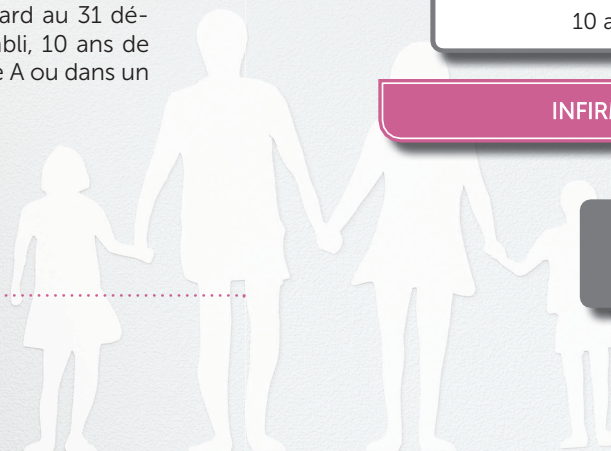
MODE D'ACCÈS

➤ Infirmier territorial en soins généraux

Par concours externe (sur titre avec épreuves).

➤ Infirmier territorial en soins généraux hors classe

Au choix. Les infirmiers en soins généraux justifiant d'un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'infirmier en soins généraux et comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année de laquelle le tableau d'avancement est établi, 10 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois ou corps infirmier de catégorie A ou dans un corps militaire infirmier équivalent.



INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX HORS CLASSE

Avancement au choix

1 an dans le 6^{ème} échelon
et
10 ans de services effectifs

INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

Concours externe
sur titre

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

**Ma grille de
rémunération,
c'est par ici !**

